



Conseil d'Exploitation Service Public d'Assainissement Non Collectif

Mercredi 1er Mars 2023 – 16 h 30


LOIRE
LAYON AUBANCE
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Sommaire

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d’Orientation Budgétaire)

2 - Mise à jour du règlement de service : présentation et validation du nouveau règlement

3 - Programmation des prochaines communes pour les contrôles périodiques.

4 – Point sur l’activité du SPANC depuis le dernier conseil d’exploitation

5 – Questions diverses :

Question aux élus sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle avec l’assainissement non collectif :

- Faut-il prévoir une corrélation du futur zonage d’assainissement des eaux pluviales dans le zonage d’assainissement non collectif au sein du service ?

- Quid des contrôles entre le respect des règles d’infiltrations des eaux pluviales sur les parcelles privées et les travaux d’assainissement non collectif ?

- **Sujet M MERLET** : les pénalités pour travaux de mise aux normes non effectués dans les délais ; rôle des agences et des notaires

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d’Orientation Budgétaire)

1. Le budget annexe assainissement non collectif

- La Communauté de communes gère l’assainissement non collectif en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2021 avec pour unique objectif : proposer un service de qualité et améliorer la qualité des rejets en milieu naturel. En effet, elle accompagne les usagers dans leurs démarches et réalise des contrôles pour diminuer les pollutions et rejets d’effluents aux milieux naturels.
- En 2022, le service a réalisé :
 - 167 contrôles avant ventes
 - 564 contrôles périodiques de bon fonctionnement
 - 174 contrôles de conception
 - 196 contrôles de réalisation
- L’année 2022, année de plein exercice de la compétence, a montré un léger déséquilibre entre recettes et dépenses qu’il faudra corriger en 2023.

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d'Orientation Budgétaire)

- Proposition de Budget 2023 – Section de fonctionnement

Section d'exploitation	BP 2022 + DM	CA 2022	Projet BP 2023
Dépenses d'exploitation	173 838,53	137 190,01	152 844,77
002 résultat d'exploitation reporté			6 066,92
011 Charges à caractère général	43 886,95	11 535,46	17 649,00
012 Charges de personnel	119 268,28	119 268,28	121 545,00
65 Autres charges de gestion courante	2 586,41	0,00	956,75
022 Dépenses imprévues	456,62		
023 Virement à la section d'investissement	-		
042 Amortissement	5 640,27	5 640,27	5 627,10
Recettes d'exploitation	173 838,53	131 123,09	152 844,77
002 résultat d'exploitation reporté	1 410,99	1 410,99	
70 Vente prod. fab., prest. serv., mar.	172 427,54	129 711,75	151 844,77
74 Subventions d'exploitation			
75 Produits divers			1 000,00

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d’Orientation Budgétaire)

- Proposition de Budget 2023 – Dépenses Section de fonctionnement : explications

- Les charges de fonctionnement à caractère général ont été revues conformément à la décision prise lors du conseil d’exploitation du mois de Novembre 2022 pour être ajustées proportionnellement aux budgets respectifs.

Ainsi les frais :

- Eaux-Energie
- Entretien et petit équipement
- Fourniture administrative
- Location immobilière
- Entretien des Espaces verts et des locaux
- Maintenances diverses et autres dépenses communes à l’Assainissement Collectif

➔ Participation proportionnelle aux budgets

Les autres postes sont au réel

- Frais de personnels
- Véhicules et assurance Auto
- Formation...

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d’Orientation Budgétaire)

- Proposition de Budget 2023 – Recettes Section de fonctionnement : explications
 - Les recettes d’exploitation ont été ajustée avec les quantités réellement réalisées en 2022, année de pleine exercice.
 - Pour permettre d’atteindre un équilibre financier, les tarifs ont été augmentés conformément à la décision prise lors du précédent conseil d’exploitation en novembre 2022.
 - Pour mémoire, les tarifs des redevances ont été ajustés comme suit :
 - **Pour les installations d’assainissement non collectif d’une capacité inférieure ou égale à 20EH :**
 - Contrôle périodique de fonctionnement : 104,00 €HT soit 114,40 €TTC
 - Avis de conception : 91,20 €HT soit 100,32 €TTC
 - Contrôle de réalisation : 148,00 €HT soit 162,80 €TTC
 - Contre visite de réalisation : 90,00 €HT soit 99,00 €TTC
 - Contrôle dans le cadre des cessions : 178,00 €HT soit 195,80 €TTC
 - Contre-visite dans le cadre des cessions : 90,00 €HT soit 99,00 €TTC
 - **Tarif identique pour les installations inférieures ou supérieur à 20 Equivalent Habitant**
 - Absence aux rendez-vous : 86 €HT soit 94,60 €TTC
 - Pénalité pour Obstacle à la mission de contrôle : 300% du contrôle périodique soit 416,00 €
 - Pénalité pour installation non conforme : 300% du contrôle périodique soit 416,00 €
 - Pour l’année 2023, le coût horaire d’un contrôleur ANC est de 26,90 € HT/heure.

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d’Orientation Budgétaire)

- Proposition de Budget 2023 – Recettes Section de fonctionnement : explications

Pour les installations d’assainissement non collectif d’une capacité supérieure à 20Eh :

- Contrôle périodique du fonctionnement des installations : 250 € HT soit 275 € TTC,
- Contrôle de conception pour une installation neuve ou à réhabiliter : 350 € HT soit 385 € TTC,
- Contrôle de réalisation d’une installation neuve ou à réhabiliter : aux frais réels (temps sur site majoré de 30mn pour le déplacement) suivant les coûts horaires de la collectivité majorés de 12%,
- Contrôle avant la vente d’une installation : aux frais réels suivants les coûts horaires de la collectivité (temps sur site majoré de 30mn pour le déplacement) majorés de 12%.
- Instruction annuelle de la conformité administrative : 30,00 € HT soit 33,00 € TTC

➔ Ces tarifs avec les quantitatifs prévisionnels ajustés à une année de pleine exercice permet de générer une recette de 151 844 € HT et équilibre les dépenses.

1 – Vote du budget du SPANC (Proposition de Rapport d'Orientation Budgétaire)

- Proposition de Budget 2023 – Section d'investissement

Section d'exploitation		BP 2022	CA 2022	Projet BP 2022
Dépenses Investissement		35 304,27 €	7 281,36 €	33 650,01 €
1678	Remboursement du budget principal	5 640,27	5 640,27	5 627,10
2051	Concession - informatique	1 600 €	1 265,00	
2182	Véhicules	24 000 €		28 022,91
2183	Renouv. Matériel informatique	4 064 €	376,09	
Recettes Investissement		35 304,27 €	35 304,27 €	33 650,01 €
001	Solde d'exécution reporté	29 664 €	29 664 €	28 022,91
1687	dotation initiale			
040	Amortissement	5 640,27	5 640,27	5 627,10

- Les montants correspondent au remboursement partiel de l'avance faite par le budget principal pour les investissements initiaux et qui correspondent à l'amortissement du matériel acquis.
- L'investissement restant est le montant pour l'acquisition du 2nd véhicule du SPANC qui est arrivé en février 2023.

Mise aux votes pour ce ROB

2 - Mise à jour du règlement de service : présentation et validation du nouveau règlement

Préambule : Nécessité de modifier le règlement pour :

- Ajout d'une charte de qualité de service
- Compléments de définitions de termes techniques employés
- Modification des installations d'eaux usées domestiques sur des installations agricoles
- Précision sur la règle de rejet par infiltration comme prioritaire
- Délais de mise aux normes dans le cadre de travaux neufs ayant fait l'objet d'une non-conformité
- Précision des notifications concernant l'application des pénalités
- Précision des contrôles dans le cadre des ventes y compris l'intégration de l'obligation pour les notaires de transmettre au SPANC les actes simplifiés de vente.
- Ajustement de la rédaction pour permettre la majoration des pénalités jusqu'à 400 %
- Précision sur les voies de recours des usagers

2 - Mise à jour du règlement de service : présentation et validation du nouveau règlement

Modification des articles :

- Article 1 : Ajout dernier alinéa

Les prescriptions du présent règlement ne font pas obstacles au respect de l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment le Règlement Sanitaire Départemental et le Code de la Santé Publique.

- Article 2 : Ajout

Elle sera désignée dans les articles suivants, par le terme générique « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ».

Le service n'intervient que pour les installations dont le dimensionnement est strictement inférieur à 200 EH

Le siège de CCLLA se situe :

1 rue Adrien Meslier

CS 80083 – 49170 St-Georges-sur-Loire cedex

L'accueil des abonnés est possible, sur rendez-vous, tous les jours de la semaine (hors jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et se situe :

217, rue de la Gonorderie - 49320 Brissac Loire Aubance

Tél : 02 41 44 64 95 - assist.anc@loirelayonaubance.fr

2 - Mise à jour du règlement de service : présentation et validation du nouveau règlement

Modification des articles :

- Article 2 : Ajout de la charte qualité de service

Charte qualité de service : engagement de principe du service

En assurant les missions de conseil et de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC s'engage à mettre en œuvre un service de qualité.

Les prestations qui vous sont garanties sont les suivantes :

- Un accueil téléphonique aux heures d'accueil du public pour permettre aux usagers d'effectuer leurs démarches et répondre aux questions relatives au fonctionnement du SPANC.
- Une réponse écrite aux demandes et réclamations des usagers par courrier ou courriel dans un délai de quinze (15) jours suivant leur réception ;
- Le respect des plages horaires de rendez-vous ;
- L'instruction des demandes d'autorisation au titre du contrôle de conception des filières d'assainissement non collectif dans un délai de trente (30) jours à compter de la remise au SPANC du dossier complet ;
- La transmission des rapports de visite au propriétaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réalisation du contrôle ;
- La réponse à une demande d'information dans le cadre d'une vente dans un délai de cinq (5) jours ouvrés, et la proposition d'au moins une date de visite pouvant avoir lieu dans un délai inférieur à trente (30) jours.

3 - Programmation des prochaines communes pour les contrôles périodiques

Fin des contrôles sur Bellevigne

Réunion publique pour les contrôles sur Vauchrézien : 8 février 2023

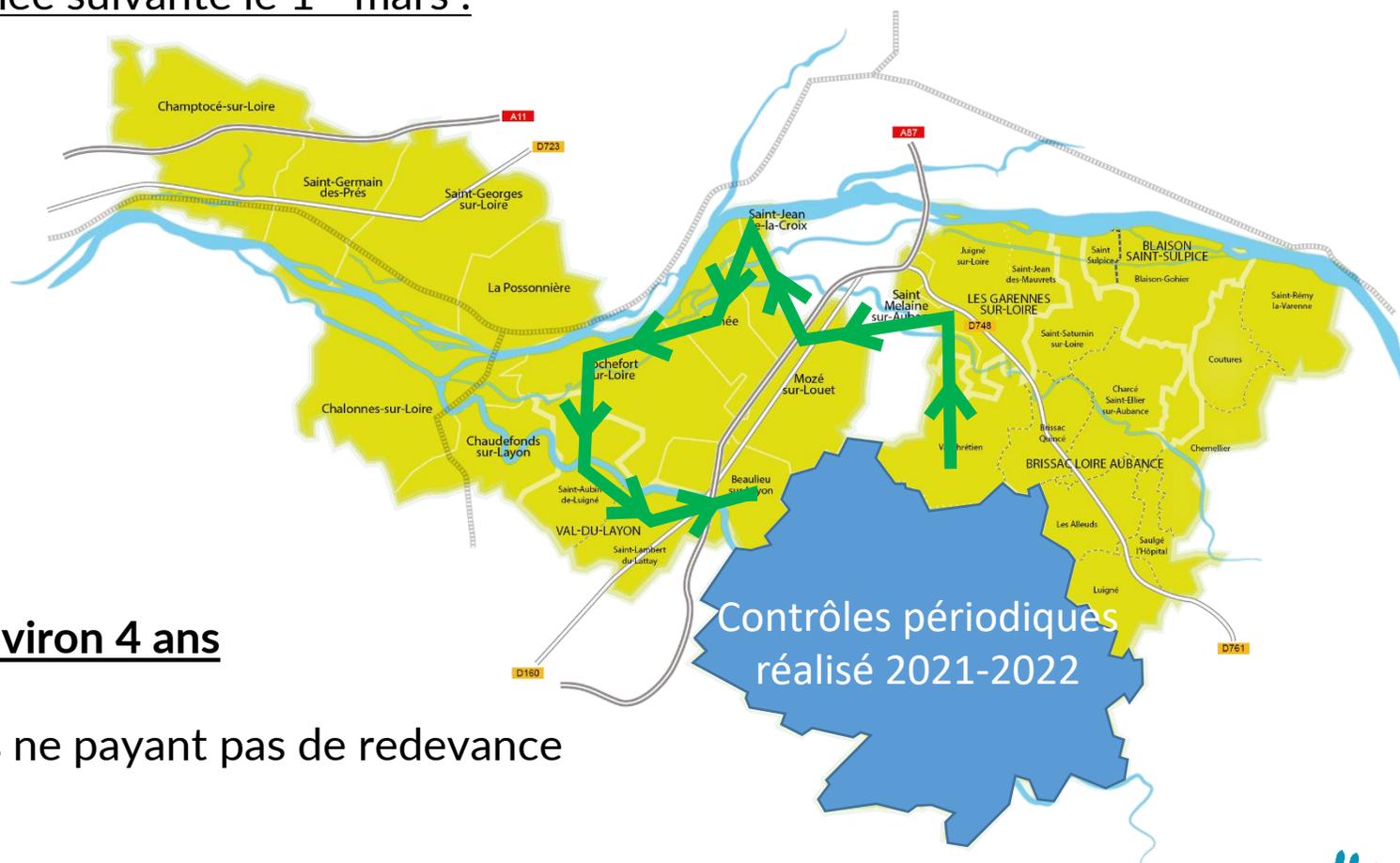
*Localisé sur Vauchrézien 146
Localisé 15 sur Saint-Melaine/Aubance
Localisé 245 sur Mozé/Louet reste 50*

Proposition au conseil d'exploitation la tournée suivante le 1^{er} mars :

Vauchrézien :	93 installations
Saint Melaine sur Aubance:	15 installations
Mozé sur Louet :	415 installations
Saint Jean de la Croix :	133 installations
Denée :	302 Installations
Rochefort sur Loire :	507 installations
Saint Aubin de Luigné :	299 installations
Saint Lambert du Lattay :	477 installations
Beaulieu sur Layon :	244 installations

Total 2 485 installations potentielles soit environ 4 ans

Sur la base des listing Eau potable : Abonnés ne payant pas de redevance



4 – Point sur l'activité du SPANC depuis le dernier conseil d'exploitation

Bilan des contrôles en 2022 :

Le nombre de contrôle annuel est inférieur aux prévisions énoncées en début d'année :

- 559 contrôles réalisés pour un objectif de 630 contrôles
- 158 contrôles avant la vente pour un objectif de 211 contrôles
- 184 contrôles de réalisation pour un objectif de 200 installations neuves ou réhabilitées
- Début de la mise en place des pénalités

annee_controle		2022			
Nombre de contrôle	Type de c				
Communes	avant la vente	Contrôle périodique	Réalisation	Total général	
AUBIGNE-SUR-LAYON		2		2	
BEAULIEU-SUR-LAYON	5		4	9	
BELLEVIGNE-EN-LAYON	16	436	32	484	
BLAISON-SAINT-SULPICE	7		7	14	
BRISSAC-LOIRE-AUBANCE	36	2	35	73	
CHALONNES-SUR-LOIRE	14		8	22	
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	8		13	21	
CHAUDEFONDS-SUR-LAYON	6	2	1	9	
DENEE	3		5	8	
LA POSSONNIERE	5		1	6	
LES GARENNES-SUR-LOIRE	10		12	22	
MOZE-SUR-LOUET			4	4	
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	13		8	21	
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	8		19	27	
SAINT-GERMAIN-DES-PRES	6		2	8	
SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX	2		2	4	
TERRANJOU	4	116	13	133	
VAL-DU-LAYON	15	1	18	34	
Total général	158	559	184	901	

4 – Point sur l'activité du SPANC depuis le dernier conseil d'exploitation

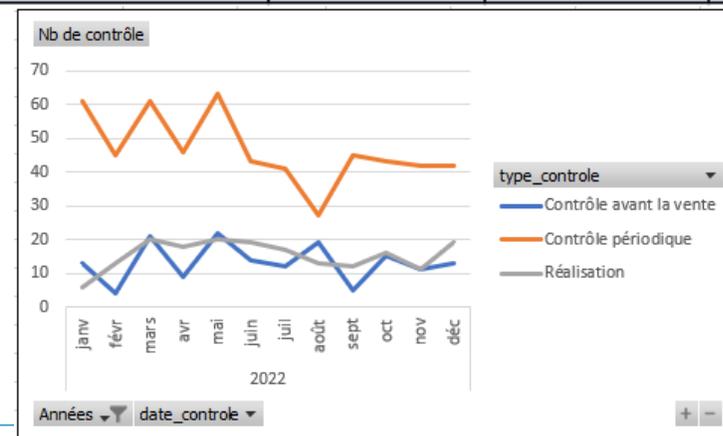
Activité mensuelle :

Pour les contrôles vente : la remontée des taux à partir du mois de juin 2022 puis la confirmation en septembre 2022 a fait chuter le nombre de contrôle avant les ventes.

Pour les contrôles périodiques : Activité relativement linéaire, avec des mois creux liés aux congés de l'agent.

Activité des neufs relativement stable

Nb de contrôle	Type de co			
Mois du contrôle	Contrôle avant la vente	Contrôle périodique	Réalisation	Total général
janv	13	61	6	80
févr	4	45	13	62
mars	21	61	20	102
avr	9	46	18	73
mai	22	63	20	105
juin	14	43	19	76
juil	12	41	17	70
août	19	27	13	59
sept	5	45	12	62
oct	15	43	16	74
nov	11	42	11	64
déc	13	42	19	74
Total général	158	559	184	901



4 – Point sur l'activité du SPANC depuis le dernier conseil d'exploitation

Activité mensuelle :

Pour les instructions de dossiers de conception :

Le nombre est globalement stable avec une forte activité par rapport au nombre de contrôle de réalisation.

Pour mémoire, nous avons instruit

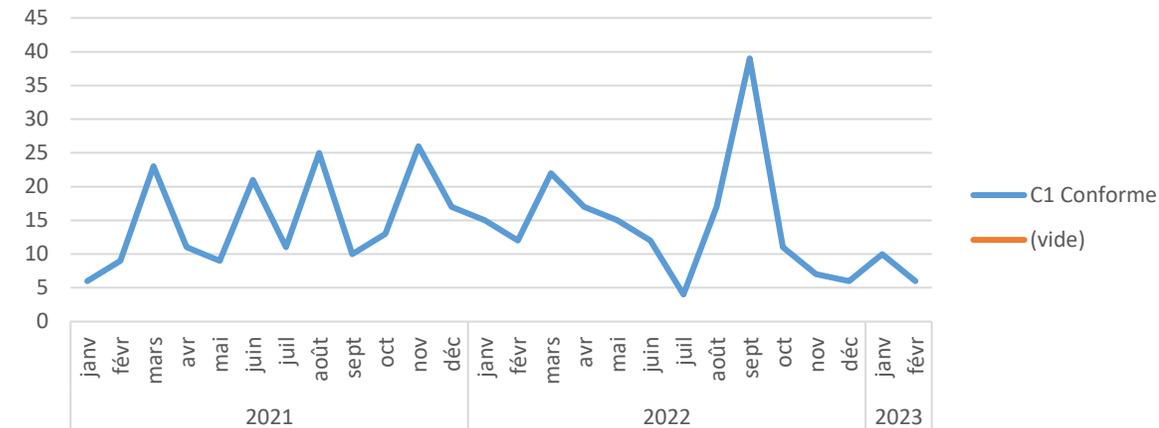
- 181 dossiers en 2021, et 177 dossiers en 2022,

pour un nombre de contrôle de réalisation de

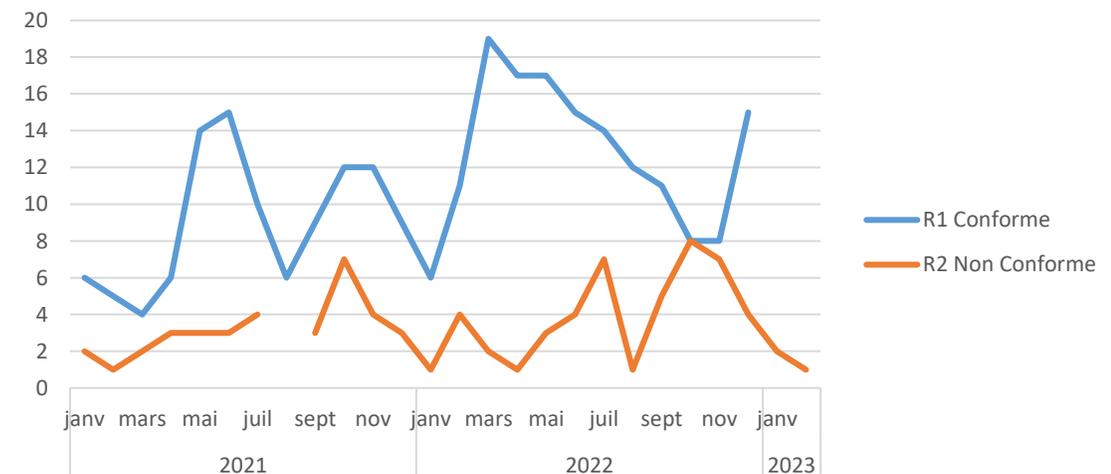
- 108 contrôles de réalisation en 2021 et 153 en 2022

➔ Le nombre de dossier instruit en conception pour lequel le service n'est pas prévenu de travaux potentiel est en moyenne de 60 dossiers par an (59 en 2021 et 61 en 2022).

Evolution du nombre mensuel de dossiers de conception instruit



Evolution mensuelle du nombre de contrôle de réalisation



4 – Point sur l'activité du SPANC depuis le dernier conseil d'exploitation

Nombre de facture émise	Étiquettes						
Étiquettes de lignes	Absent lors du RDV	Conception	Contrôle avant la vente	Contrôle périodique	Pénalité financière	Réalisation	Total général
2022	14	203	185	597	1	205	1205
février_2022	4	48	30	78	1	30	191
avril_2022	6	47	44	162		31	290
mai_2022		15	11	50		22	98
juin_2022	1	11	22	60		21	115
juillet_2022	2	10	14	40		14	80
septembre_2022	1	45	32	65		35	178
octobre_2022		12	5	46		18	81
novembre_2022		10	16	48		15	89
décembre_2022		5	11	48		19	83
Total général	14	203	185	597	1	205	1205

Facturation 2022 :

Il y a toujours un décalage normal entre le nombre de contrôle réalisé et le nombre de facture émise lié au décalage entre la date de l'avis et la période de facturation.

Le décalage entre la recette du Compte Administratif et le montant des factures émises vient des impayés 2022 et des sommes payées sur les factures 2021.

Somme de total_ht	Étiquettes de colonnes							
Étiquettes de lignes	Absent lors du RDV	Conception	Contrôle avant la vente	Contrôle périodique	Pénalité financière	PFAC	Réalisation	Total général
févr	240,00 €	3 810,00 €	4 845,00 €	7 644,00 €	196,00 €		3 622,75 €	20 357,75 €
avr	360,00 €	3 730,00 €	7 050,00 €	15 789,00 €			3 620,00 €	30 549,00 €
mai		1 200,00 €	1 710,00 €	4 900,00 €			2 920,00 €	10 730,00 €
juin	60,00 €	880,00 €	3 210,00 €	5 804,00 €			2 700,00 €	12 654,00 €
juil	120,00 €	1 310,00 €	2 100,00 €	3 920,00 €			1 560,00 €	9 010,00 €
sept	60,00 €	3 510,00 €	5 175,00 €	6 332,00 €		1 992,75 €	4 740,00 €	21 809,75 €
oct		930,00 €	825,00 €	4 459,00 €			2 280,00 €	8 494,00 €
nov		800,00 €	2 535,00 €	4 508,00 €			1 940,00 €	9 783,00 €
déc		400,00 €	1 710,00 €	4 666,00 €			2 420,00 €	9 196,00 €
Total général	840,00 €	16 570,00 €	29 160,00 €	58 022,00 €	196,00 €	1 992,75 €	25 802,75 €	132 583,50 €

5 – Questions diverses :

Question aux élus sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle avec l'assainissement non collectif :

- Faut-il prévoir une corrélation du futur zonage d'assainissement des eaux pluviales dans le zonage d'assainissement non collectif au sein du service ?
 - Quid des contrôles entre le respect des règles d'infiltrations des eaux pluviales sur les parcelles privées et les travaux d'assainissement non collectif ?
-
- **Sujet M MERLET** : les pénalités pour travaux de mise aux normes non effectués dans les délais ; rôle des agences et des notaires



LOIRE
LAYON AUBANCE

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**